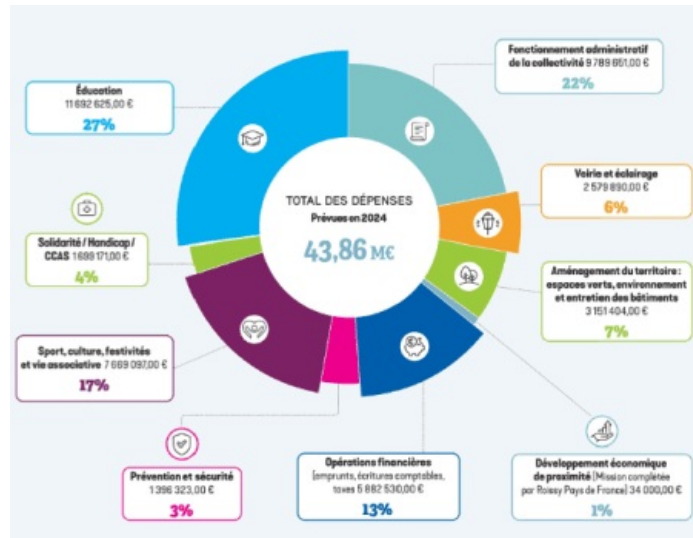


Budget 2024 : un cap ambitieux et solidaire pour la ville

Mardi 26 mars dernier, le conseil municipal a voté le budget ambitieux et réaliste de la Ville pour 2024. Ce budget, qui tient compte des difficultés économiques et sociales actuelles, maintient les priorités municipales tout en garantissant la stabilité financière. Il permet notamment d'assurer des services publics de qualité, tout en étant solidaire et en aidant les plus fragilisés.



Maîtriser les dépenses de fonctionnement

La Ville poursuit sa gestion rigoureuse des finances publiques en demandant aux services municipaux de réduire constamment les charges liées au fonctionnement quotidien de chacun des services tout en maintenant la qualité du service public.

Ces efforts portent à nouveau leurs fruits avec une baisse de -3,5 % (sans les fluides), sinon hausse de 1,46 % entre 2023 et 2024. Par ailleurs, malgré d'importantes évolutions réglementaires, dont la revalorisation du point d'indice, la masse salariale progresse légèrement de 4,08 % par rapport à 2023.

Le budget municipal 2024 est construit autour 7 piliers :

- Grandir et s'épanouir grâce à l'éducation, le sport, la culture, les loisirs...
- Vivre ensemble dans un cadre de vie amélioré, un environnement préservé et le développement des mobilités douces.
- Solidarité en accompagnement des populations fragiles, aide sociale, CCAS.
- Soutien constant à la vie associative
- Participation accrue des habitants, grâce à la co-construction du projet municipal et des décisions transparentes avec suivi et évaluation des actions.
- Prévention et protection avec les partenaires du territoire.
- Maîtrise du développement urbain en dialogue avec les bailleurs sociaux et les copropriétés.

Investir durablement dans le patrimoine municipal

Depuis 2020, la Ville entretient, rénove et construit des équipements municipaux pour permettre l'accès à des services publics de proximité. En 2024, plus de 8,2 millions d'euros qui seront consacrés à des projets structurants :

- Création d'un parc urbain au Stade Auguste Delaune
- Déploiement de dispositifs de circulation doux
- Embellissement du quartier du Paris
- Création de tribunes au stade des Petits Marais
- Livraison du nouveau gymnase dédié à la gymnastique
- Construction du nouveau conservatoire de musique et de danse
- Déploiement phase 7 de la vidéoprotection et achat d'un véhicule pour la Police municipale

Des projets structurants lancés depuis plusieurs années, seront également poursuivis notamment avec la transformation des cours d'écoles végétalisées et inclusives, la mise en accessibilité des bâtiments publics et bien sûr la poursuite de l'entretien du patrimoine bâti et de la rénovation des voiries en lien avec le planning de travaux d'assainissement réalisés par Roissy Pays de France.

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des recettes et des impacts de la crise inflationniste, le budget de la Ville est rigoureusement géré et vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant un service de qualité aux Villeparisiens. En parallèle, des investissements conséquents dynamisent et embellissent notre ville, la rendant plus attractive et agréable à vivre.

- 35 686 981€ de dépenses de fonctionnement
- 8 207 709€ de dépenses d'investissement
- 671 804€ de subvention aux associations villeparisiennes
- 44,10 % de taxe foncière sur les propriétés bâties. Même taux que pour l'année 2023
- 777 987€ de recettes de subventions perçues par la ville en 2023

ZOOM De nouvelles recettes pour Villeparisis !

La Ville souhaite diversifier ses ressources de financement notamment grâce aux demandes de subventions auprès de partenaires et d'institutions. En 2023, ce sont près de 800000 € que la Ville a pu toucher auprès du Département de Seine-et-Marne, Roissy Pays de France et la Région Île-de-France. La Ville a également mis en place une taxe de séjours pour les personnes séjournant dans la commune mais qui n'y sont pas domiciliées ou n'y possèdent pas de résidence principale. Cette taxe demandée, peut évoluer en fonction du nombre de personnes et du nombre de nuit effectuée et peut varier entre 0,20 euros et 4,60 euros par personne et par jour.